Conseil Municipal - Démission de M. Bruno LEGEARD, Adjoint - Election du Seizième Adjoint

M. LE MAIRE, Rapporteur : M. Bruno LEGEARD a présenté sa démission du poste d'Adjoint qu'il occupait au sein de cette assemblée, conformément à l'article L 2122.15 du Code Général des Collectivités Territoriales. Sa démission a été acceptée par M. le Préfet à compter du 18 septembre 2001.

Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouvel Adjoint.

Conformément à l'article 2122.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, cette élection se fera au scrutin secret et à la majorité absolue. Je vous rappelle que, si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative.

Le nouvel Adjoint sera Seizième Adjoint dans l'ordre du tableau. En effet, en cas de cessation de fonctions d'un Adjoint, notamment en cas de démission, il convient de se référer à la règle concernant l'ordre du tableau, qui dispose que celui-ci résulte de l'ordre chronologique de la nomination des Adjoints. En conséquence, les Adjoints nommés après celui qui a cessé ses fonctions se trouvent promus d'un rang au tableau.

Election du Seizième Adjoint

M. le Maire propose d'élire M. Eric ALAUZET à ce poste et précise que celui-ci se verra confier la délégation Environnement, Maîtrise de l'énergie (énergies renouvelables, parcs, espaces verts, forêts, déchets, tri sélectif).

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne :	54
- nombre de bulletins blancs :	13
- nombre de suffrages exprimés :	41
- majorité absolue :	21

A obtenu : M. Eric ALAUZET : 41 voix

M. Eric ALAUZET ayant obtenu 41 voix est élu Seizième Adjoint.

Je vous indique que désormais l'ordre du tableau des Adjoints sera le suivant :

- Mme Françoise FELLMANN, Première Adjointe
- M. Vincent FUSTER, Deuxième Adjoint
- M. Jacques MARIOT, Troisième Adjoint
- Mme Marie-Marguerite DUFAY, Quatrième Adjointe
- M. Michel ROIGNOT, Cinquième Adjoint
- Mme Martine BULTOT, Sixième Adjointe
- M. Sébastien MAIRE, Septième Adjoint

- M. Michel LOYAT, Huitième Adjoint
- M. Yves-Michel DAHOUI, Neuvième Adjoint
- M. Christophe LIME, Dixième Adjoint
- M. Denis BAUD, Onzième Adjoint
- Mme Françoise PRESSE, Douzième Adjointe
- M. Jean-Loup COLY, Treizième Adjoint
- Mme Jacqueline PANIER, Quatorzième Adjointe
- M. Bruno MEDJALDI, Quinzième Adjoint
- M. Eric ALAUZET, Seizième Adjoint.

«M. Bruno LEGEARD: Je souhaite dire juste un mot. Vous savez que les raisons qui me conduisent à quitter mes fonctions d'Adjoint sont strictement personnelles. Vous l'avez lu et je ne crois pas qu'il faille revenir là-dessus. Je voudrais simplement dire que durant ces quelques mois j'ai découvert des services techniques extrêmement compétents et je souhaite leur rendre hommage ici, que ce soit à l'énergie, aux déchets, aux espaces verts, à la Direction Générale des Services Techniques. J'ai donc trouvé des services extrêmement compétents mais aussi extrêmement disponibles à la fois pour l'élu novice, le nouvel Adjoint que j'étais, mais aussi et je crois que c'est là l'important, disponibles pour les nouveaux projets portés par cette majorité. Projets en matière d'énergie, d'énergie renouvelable en particulier, on en verra quelques-uns, projets en matière de valorisation des déchets, je crois que ce Conseil aura à se prononcer aussi dans quelque temps mais aussi projets en matière de développement des espaces naturels à Besançon. Je crois que pour moi ça aura été un des enseignements principaux de ce court séjour dans mes fonctions d'Adjoint que de constater que dans cette ville, eh bien on a cette compétence, on a cette disponibilité et puis cet engagement dans les projets de cette majorité qui je suis sûr vont continuer à se développer.

M. LE MAIRE : Je te remercie, Bruno. Bien sûr, nous regrettons que tu abandonnes tes délégations d'Adjoint car je crois qu'en quelques mois tu avais effectivement pris ce problème à bras le corps. En six mois tu as fait un excellent travail et je tenais à te remercier publiquement pour l'ensemble des dossiers que tu avais pris en compte et que tu as menés à bien puisque certains seront déjà débattus dans le Conseil Municipal de ce soir.

Vous avez sur vos tables des feuilles de papier blanches et je vous incite à élire très largement Eric ALAUZET comme Seizième Adjoint. On va demander à Safia N'MINEJ qui doit toujours être la benjamine de venir pour dépouiller comme secrétaire.

- M. Bernard LAMBERT: Grand modèle ou petit modèle, Monsieur le Maire, pour voter?
- M. LE MAIRE: Petit modèle pour faire des économies de papier puisqu'on va élire l'Adjoint à l'environnement.

Mme WEINMAN: Je remarque simplement que vous n'avez pas fait appel à d'autres candidatures.

M. LE MAIRE: C'est vrai et j'ai tort. Est-ce qu'il y a une autre candidate ou un candidat ? Il n'y en a pas mais vous avez raison de me le faire remarquer. Je ne souhaiterais pas qu'il y ait encore un recours, pour l'instant ça va bien. Je précise que ceux qui ont un pouvoir doivent voter deux fois.

M. Bernard LAMBERT: Monsieur le Maire, vous complétez actuellement l'exécutif. J'en profiterai pour souligner la façon dont la Municipalité travaille avec les services. Je sais, Mesdames, Messieurs, chers amis, et nous savons tous que l'ensemble des services a été amené à travailler à une journée de réflexion. Ceci Monsieur le Maire ne nous choquerait pas si cette journée de travail n'avait concerné que les membres de l'exécutif mais il se trouve que cette journée de travail n'a pas concerné seulement l'exécutif municipal et les services mais l'ensemble du Conseil Municipal hors opposition. Il s'agit, Monsieur le Maire, d'un manquement extrêmement grave à la déontologie qui doit présider entre les élus et les services. Les services, selon nous, travaillent pour l'exécutif. Ils ne travaillent pas pour des tendances politiques que vous aviez autour de vous un certain dimanche de septembre, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Je vous répondrai après le vote.

Eric ALAUZET est élu très largement Seizième Adjoint, on peut l'applaudir. Je vais lui demander de venir rejoindre sa place. Je vous fais remarquer au passage le score de 41/13, il a aussi une signification qui ne vous échappera pas, c'est que la majorité plurielle est unie, je pense que tout le monde l'avait relevé.

M. Eric ALAUZET : Je veux simplement remercier ceux qui ont voté pour moi de leur confiance et puis témoigner toute ma sympathie à Bruno LEGEARD, même si je regrette profondément qu'il ait dû abandonner ce poste.

M. Marcel POCHARD: Monsieur le Maire, je ne voudrais pas que ma question vous empêche de répondre à la question de mon ami Bernard LAMBERT. Je ne peux pas m'empêcher de ne pas rebondir à votre indication tout de suite, vous avez dit la majorité plurielle est unie. Moi je peux vous dire qu'après six mois ici dans ce Conseil Municipal, ce n'est vraiment pas mon impression. J'ai le sentiment en réalité que les Verts ont une attitude indocile, on pourrait le comprendre, mais dans le fond je finis par me dire qu'ils sont méfiants et je me demande même parfois s'ils ne sont pas purement et simplement quasiment hostiles. Alors évidemment vous me direz dans une majorité plurielle il faut que tout le monde s'exprime mais pour que la majorité plurielle ait un sens, il faut que les sensibilités transparaissent au moment de la décision, c'est qu'il y a une décision commune, on voit que l'ensemble des sensibilités sont prises. Or ici sur de gros dossiers, vos Verts, ils s'opposent. Moi je n'appelle pas ça une majorité plurielle, j'appelle ça une majorité divisée et je trouve que c'est ennuyeux parce que vous avez dit à la population que vous alliez gouverner ensemble et on s'aperçoit que dans le fond vous ne gouvernez pas ensemble, vous n'arrivez pas vraiment me semble-t-il à amalgamer ces deux sensibilités. Donc moi je ne crois pas que la majorité plurielle soit unie à Besançon.

M. LE MAIRE : Monsieur POCHARD, c'est votre analyse. Bien entendu venant de la part d'un membre éminent de l'opposition, je n'attendais pas autre chose. Je considère moi que sur les décisions essentielles, la majorité est unie. Nous avions toujours dit qu'il y avait un certain nombre de dossiers sur lesquels nous pouvions avoir des avis différents voire divergents. Nous l'avons dit avant même le 18 mars, nous l'avons même écrit donc je crois qu'il n'y a de surprise pour personne. Je crois que le débat démocratique doit aussi exister et lorsqu'on est d'accord sur 95 % et qu'il y a 5 % de désaccord, je crois que c'est bien ainsi. Mais au moins, on s'exprime au grand jour, nous. Peut-être qu'il y a d'autres divergences qui s'expriment d'une façon plus souterraine.

Je vais répondre quand même à M. LAMBERT. Effectivement ce n'était pas un dimanche mais un samedi que nous nous sommes réunis. Vous avez dit qu'il est normal que l'exécutif se réunisse et c'est effectivement l'exécutif qui s'est réuni puisque ce sont les adjoints et les conseillers municipaux délégués qui se sont réunis avec les services pour une réunion de travail très studieuse. Nous avons travaillé l'ensemble de la journée de 8 heures le matin à 18 heures 30 le soir de façon constructive car effectivement nous avons voulu tous ensemble réfléchir entre autres à la préparation du budget 2002. Donc on ne peut pas critiquer une majorité, un exécutif qui a en charge les responsabilités de cette ville et qui se réunit un samedi. Ce n'est pas quelque chose de nouveau, ça s'est déjà fait, ça se fait dans beaucoup d'assemblées. Je crois au contraire qu'il faut voir là le signe d'une volonté de travailler ensemble. Cette journée vous n'y étiez pas mais elle était très constructive. Elle nous a d'ailleurs permis d'apprécier la qualité du travail des services, qui, effectivement, sont à la disposition de l'exécutif quand le Maire leur demande. Ils n'ont pas pris part au débat mais ils ont présenté un certain nombre de documents. Il n'y a absolument rien d'anormal, voyez au contraire notre sérieux.

- *M. Pascal BONNET :* Monsieur le Maire, on ne va pas relancer un débat sur votre majorité. Je crois que les électeurs trancheront à l'avenir mais je rejoins la perplexité de Marcel POCHARD et quand vous lui répondez qu'il y a un accord sur l'essentiel, je m'étonne quand même de voir parce qu'on a pu lire aussi des choses dans la presse venant de vos différents partenaires...
 - M. LE MAIRE: On en reparlera tout à l'heure.
- M. Pascal BONNET: Je m'étonne quand même de voir que sur des questions relatives aux transports, aux déplacements et aux grands équipements il n'y ait pas accord. Si ce n'est pas ça l'essentiel, ça me pose question.

Je ne vais pas rester sur ce sujet. Je voulais vous rappeler que, il y a une quinzaine par courrier, j'ai sollicité pour l'opposition municipale la possibilité de prendre place au niveau du fonctionnement de l'Agglomération à travers la vice-présidence vacante du SYBERT. Après votre refus initial de voir des membres du bureau issus de la minorité et votre souci annoncé de votre part de ne pas politiser cette instance, cela pourrait permettre justement à cette minorité d'être représentée. Je voulais donc savoir quelle est votre position par rapport à cette question.

- M. LE MAIRE: Vous devriez savoir qu'au SYBERT, c'est le SYBERT qui décide et c'est le SYBERT qui votera. Je suis même surpris que vous puissiez poser ici cette question. Ce n'est pas ici qu'on va déterminer effectivement qui sera vice-président au SYBERT, c'est une question qui concerne l'Agglomération. C'est l'Agglomération qui décidera d'un certain nombre de représentants et ensuite c'est le SYBERT qui votera, ils sont majeurs au SYBERT. Je n'ai pas à vous donner d'orientation. Mes orientations je les donne quand je veux et où je veux. Ici, nous sommes au Conseil Municipal de Besançon, vous pouvez reposer la question à l'Agglomération si vous voulez, ça vous fera l'occasion de parler deux fois de la même chose mais ce n'est pas ici qu'on doit en discuter. De toute façon, vous imaginez bien quelle sera ma position.
- *M. Eric ALAUZET :* Je voulais répondre à M. POCHARD assez rapidement. Je pense que votre trouble n'est pas du tout partagé par la population. Je pense que c'est une vision un petit peu ancienne de la politique que vous avez et qu'au contraire les gens ont envie d'une majorité vivante, ici d'ailleurs ça n'a pas toujours été le cas et je crois que vous allez vous y faire.
 - M. LE MAIRE: Je le pense aussi. Monsieur BONNET mais vous avez déjà parlé trois fois.
- *M. Pascal BONNET :* Non c'était le point précédent Monsieur le Maire. Vous n'allez pas reprendre certaines habitudes passées quand même !

M. LE MAIRE: Je vous donne la parole volontiers, allez-y.

M. Pascal BONNET : Je voudrais simplement apporter quelques précisions. Il est vrai que le SYBERT, l'Agglomération sont tout à fait libres de leur choix mais j'ai cru comprendre, ou alors je ne comprends rien, que la Ville de Besançon avait quand même ses candidats et un poids indiscutable au sein de l'Agglomération et du SYBERT qui fait qu'elle est représentée en tant que telle. Ensuite, pour des raisons purement chronologiques, j'ai reçu aujourd'hui l'ordre du jour du Conseil d'Administration du SYBERT qui aura lieu jeudi prochain où il est question d'élection de vice-président et il ne me semble pas qu'il y ait de Conseil d'Agglomération d'ici là, donc je pense que les choses seront traitées avant. Vous nous dites que votre réponse est déjà faite donc je suppose que c'est un refus. On en restera peut-être là alors.

M. LE MAIRE: On a un ordre du jour très chargé. Je vous répète que c'est à l'Agglomération que cela se passe. Il y a interversion entre M. ALAUZET qui était suppléant de M. LEGEARD. Vous devriez le savoir puisque nous l'avons déjà voté au dernier Conseil d'Agglomération me semble-t-il. Vous n'avez pas été attentif, c'est là que vous auriez dû poser votre question. C'est les membres du SYBERT qui choisiront leur vice-président mais c'est le SYBERT qui en décidera».

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 10 octobre 2001.